

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00194
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002463
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Finances ressources et programmation		
Objet	Compte Administratif 2023 du Budget Principal.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du compte administratif.

Le Budget Primitif 2023 de la Ville a été voté le 27 mars 2023 et des ajustements de crédits ont fait l'objet de deux décisions modificatives.

Le vote du Compte Administratif 2023 constitue l'arrêté des comptes communaux et doit intervenir au plus tard le 30 juin 2024.

■ Motivation et opportunité

L'exécution budgétaire exécutée au cours de l'année 2023 s'est déroulée dans un contexte économique inédit. L'année 2023 a été marquée par une inflation exceptionnelle notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires.

Les finances de la Ville ont ainsi non seulement été soumises à de fortes pressions dépendantes de la situation géopolitique internationale (inflation toujours présente, hausse des taux d'intérêts), mais elles ont également été marquées par des décisions gouvernementales prises unilatéralement par l'État faisant fi des conséquences pour les collectivités. Si ces mesures, notamment en matière de masse salariale étaient nécessaires, elles s'inscrivent néanmoins dans un contexte de gel des dotations de l'État. Pour la Ville, ces efforts représentent une ponction financière supplémentaire qui viennent grever son budget.

Toutefois, la municipalité, conformément à son plan de mandat, a décliné son exécution budgétaire 2023 en se basant simultanément sur les trois piliers que sont le bien-être social, une ville durable et les valeurs de la République.

■ Contenu

La Ville dispose d'un seul budget : Le BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : 229.40 M€ (soit 257.81 M€ avec les opérations d'ordre).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : 286.75 M€ (soit 295.23 M€ avec les opérations d'ordre et le résultat de fonctionnement reporté).

Malgré ce contexte atypique, l'épargne nette a évolué pour atteindre un niveau de 11.96 M€ permettant ainsi de financer les investissements en progression et de limiter le recours à l'emprunt.

Cette progression de l'épargne nette s'explique d'une part une évolution exceptionnelle des recettes avec notamment la revalorisation record des bases fiscales et d'autre part par la maîtrise des dépenses malgré le contexte inflationniste.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 48.26 M€, soit un montant en forte progression par rapport à 2022.

La dette nette du budget principal de la Ville est passée de 241.161 M€ fin 2022 à 236.612 M€ à fin 2023. Un désendettement en dette nette au 31 décembre 2023, est constaté pour un montant de 4.549 M€ (et 36.345 M€ depuis le début du mandat).

La capacité de désendettement de la Ville de Saint-Étienne s'établit à 7 années pour l'année 2023.

Le résultat global de clôture s'établit quant à lui à 23.24 M€.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2023 du budget principal,
- approuver le Compte Administratif 2023 du budget principal.

■ **Décision**

Proposition adoptée

34 voix pour

Ne prend pas part au vote : M. Gaël PERDRIAU

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS